**PROJET TANTSOROKA HO AN’NY DIASPORA (TADY)Projet**

**Termes de référence - Expertise court terme**

*Modélisation d’un dispositif de cofinancement* *et d’accompagnement des projets de développement local portés par la diaspora malagasy et exécutés à Madagascar*

**Date de publication : 17 / 04 / 2024**

**Table des matières**

[**I. Contexte** 1](#_Toc164249269)

[**II. Objectif de la consultation** 3](#_Toc164249270)

[**III. Résultats attendus** 3](#_Toc164249271)

[**IV . Durée et méthodologie** 3](#_Toc164249272)

[**IV. Livrables** 4](#_Toc164249273)

[**V. Calendrier indicatif** 5](#_Toc164249274)

[**VI. Profil de l’expertise** 5](#_Toc164249275)

[**VII. Processus de soumission d'offres** 6](#_Toc164249276)

# **I. Contexte**

Les autorités malagasys ont élaboré une réponse politique et institutionnelle ambitieuse en faveur des diasporas au tournant des années 2015-2016, tenant compte d’une part du potentiel croissant incarné par la diaspora en termes de contribution au développement socio-économique du pays, et d’autre part de besoins accrus en matière de protection et d’assistance consulaires.

Sous l’égide de la Direction Générale du Partenariat au Développement et de la Diaspora (DGPDD) auprès du MAE, la Direction de la diaspora , actuellement connu sous le nom de Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires (DDIAQM) a été créé. A cette époque, une des principales attributions de la direction était de mettre en place les prémisses des activités de mobilisation de la diaspora. C’est ainsi qu’en 2017, le Premier Forum de la Diaspora malagasy a été organisé à Antananarivo. Les conclusions de ce forum ont été par la suite consacré dans la Lettre de Politique Nationale d’Engagement de la Diaspora(LPNED).

Le 17 février 2021, la LPNED, qui porte une vision jusqu’en 2030, a été adoptée dans l’objectif «d’ *établir une relation mutuellement bénéfique entre l’État malagasy et la diaspora, qui prenne en compte les besoins et aspirations des Malagasy à l’étranger et qui favorise leur implication dans le développement durable du pays*[[1]](#footnote-1)». Les axes stratégiques que structurent la LPNED ont fait l’objet d’une déclinaison en un Plan d’Action[[2]](#footnote-2) qui détaille les activités, résultats, indicateurs de suivi, acteurs, calendrier et moyens requis pour sa mise en œuvre.

**Le projet TANTSOROKA HO AN’NY DIASPORA, TADY**

Le projet **(TADY)** vise à appuyer la mise en œuvre d’une partie du plan d’action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l’AFD, l’EF et le MAE et sur une modalité de délégation de fonds de l’AFD à EF. Ce projet, d’un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l’Institut pour la Recherche sur le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

**L’objectif général** du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s’articule autour de trois composantes :

* **Composant 1 - volet assistance technique** visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.

L’objectif de cette composante est d’accompagner le MAE dans le pilotage stratégique et opérationnel de la mise en œuvre de la LPNED. Les capacités du personnel de la DDIAQM ainsi que du réseau consulaire seront renforcées notamment sur les aspects de suivi-évaluation, communication et l’élaboration d’une offre de services pour la diaspora malagasy.

* **Composant 2 - volet développement local** visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy

En d’autres termes, cette composante a pour objectif de constituer et pérenniser des mécanismes favorisant la mobilisation de la diaspora malagasy pour le développement social, économique et culturel du pays. L’appui au secteur associatif sera concrétisé via une facilité de co-financement de projets de développement local. La mobilisation du capital humain de la diaspora se fera par le biais de deux dispositifs complémentaires (volontariat et expertise).

* **Composant 3 - volet recherche et capitalisation** visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.

L’objectif de ce dispositif sera de documenter les décisions opérationnelles du projet ; alimenter le pilotage de la LPNED ainsi que le dialogue des politiques publiques sur les enjeux Migrations, Diaspora, Développement.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l’engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genreà travers les trois composantes du projet.

# **II. Objectif de la consultation**

Dans le cadre du projet, Expertise France lance un appel à consultation (expertise court terme) afin de **modéliser un dispositif de cofinancement et d’accompagnement des projets de développement local** **portés par la diaspora malagasy et exécutés à Madagascar**.

En effet, cette activité s’inscrit dans la Composante 2 du projet TADY et, spécifiquement, dans le cadre de l’activité *2.1.1 Diagnostic et formulation du dispositif de la facilité de cofinancement*. L’activité répond également aux objectifs spécifiques de l’axe 2 de la LPNED, notamment :

* Valoriser la contribution de la diaspora dans la mise en œuvre des projets de développement local et les investissements collectifs ;
* Favoriser l’investissement productif et la mobilisation des ressources financières de la diaspora.

# **III. Résultats attendus**

* Les principaux besoins de la diaspora malagasy en matière d’accompagnement technique et financier pour la concrétisation de projets développement local sont documentés ;
* Les principaux obstacles, y compris légaux et réglementaires à la concrétisation de projets développement local portés par la diaspora sont identifiés ;
* Un parcours d’accompagnement technique et accompagnement financier est modélisé (contenu/modules, organisation, pilotage, intervenants/rôles respectifs, cadrage financier, phasage, modalités fiduciaires au profit des bénéficiaires, etc.) en prenant en compte les besoins et les obstacles mentionnées précédemment ;
* Un règlement du processus de sélection des porteurs de projet est proposé (pour l’intégration au parcours et pour l’accès aux appuis financiers) – y compris définition des critères ;
* Un cahier des charges des prestataires d’accompagnement (incubateurs sociaux) des porteurs de projet est proposé.

# **IV . Durée et méthodologie**

La durée de la mission d’expertise sera de 19 jours travaillés. Il/elle sera basé (e) à son lieu de résidence avec une mission de 8 jours à Madagascar.

L’expert(e) retenu(e) est encouragé à s’appuyer, dans le cadre de sa mission, sur les expériences issues de dispositifs à vocation similaire financé par l’AFD (exemples : Diaspora Mali, DiasInvest 237, PAISD Sénégal) ou mis en œuvre par Expertise France (exemples : MeetAfrica, Comores Diaspora).

Une analyse des documents ainsi que des réunions, séances de travail et des séances de consultation des différents acteurs dont la diaspora, sont à prévoir, à distance et lors de la mission à Madagascar. Les parties prenantes concernées par le processus de consultation sont : le bailleur de fonds (AFD), l’Ambassade de France, l’équipe de projet (EF et MAE/UCM), les partenaires du projet (IRD et OIM), les autorités locales, la société civile, le secteur privé, la diaspora, les coopérations décentralisées entre autres.

Les objectifs du processus de consultation et de l’analyse de documents sont :

* Prendre connaissance du rapport de l’atelier de consultation des acteurs locaux à Antsirabe organisé par le projet TADY
* Effectuer une synergie avec les premiers résultats des activités de production de connaissances menées par l’IRD, notamment l’enquête sur le secteur associatif.
* Faire un état des lieux du réseau associatif de la diaspora malagasy et son lien avec le pays d'origine ;
* Faire un état des lieux des dispositifs de cofinancement des projets de développement local déjà existantes à Madagascar notamment les dispositifs de la coopération décentralisée (mobilisant la diaspora ou autres); le PRA/OSIM (Programme d’Appui aux Organisations de Solidarité Internationale issues de l’Immigration), l’AFDEV , le CRPM (Consultation Régionale sur les Politiques Migratoires) entre autres.
* Capitaliser sur les dispositifs de cofinancement existants dans d’autres pays ;
* Analyser l’environnement en matière de mobilisation et d’accompagnement des associations de la diaspora œuvrant pour le développement de Madagascar ;
* Analyser l’environnement en matière de dispositifs d’incubation social ;
* Analyser les priorités de développement local au niveau sectoriel : secteur public, secteur privé, société civile ;
* Définir le dispositif de cofinancement: critères d’éligibilité de projet; type de projets ; dimensionnement des enveloppes ; durée de financement ; secteurs prioritaires ; modalités d’accès ; etc. ;
* Définir les étapes et les outils nécessaires afin d’opérationnaliser l’accompagnement technique et financier des porteurs des projets.

# **IV. Livrables**

Les livrables attendus de l’expert sont :

1. Note de cadrage ;
2. Rapport de mission : parties prenantes consultées, modalités de consultation (entretiens, ateliers, enquêtes, etc.), principaux résultats issus du processus de consultation, etc. ;
3. Cartographie non-exhaustive de l’écosystème du réseau associatif de la diaspora malagasy œuvrant pour le développement de Madagascar incluant leur priorités thématiques de travail, les principales priorités de développement régionales/locales et les moyens d’actions à disposition (Subventions, dispositifs d’accompagnement,…) ;
4. Référentiel de sélection des porteurs de projet ;
5. Document de modélisation détaillée du parcours d’accompagnement technique et financier proposé ;
6. Cahier des charges des prestataires d’accompagnement (incubateurs sociaux) des porteurs de projets ;
7. Rapport final : incluant ajustements dans la méthodologie suivie ; capitalisation issue de dispositifs à vocation similaire ; justification des options prises lors des livrables 4/5/6 par rapport aux besoins de la diaspora malagasy en matière d’accompagnement technique et financier et aux principaux obstacles identifiés; recommandations générales et identification des risques pour la mise en œuvre du dispositif de cofinancement et d’accompagnement des subventions ; défis rencontrés pendant la consultation et impacts sur les résultats.

# **V. Calendrier indicatif**

Nombre de jours maximum requis pour la consultation : **19 jours travaillés.**

La mission débutera à partir du mois de mai et s’exécutera au plus tard jusqu’au 31 juin 2024.

Calendrier détaillé à proposer avec l’offre technique.

# **VI. Profil de l’expertise**

Il/Elle doit faire preuve de l’expertise suivante :

* Diplôme dans le secteur du développement, de l’économie, des relations internationales, des sciences sociales et politiques ou autre domaine pertinent pour la mission ;
* Connaissance du secteur et des acteurs de la société civile, ainsi que des problématiques liées au dialogue institutionnel et pluri-acteurs sur la diaspora ;
* Connaissance en microéconomie des entreprises et des projets de développement ;
* Excellentes capacités rédactionnelles (rapports techniques, stratégiques ou d’activités liées à l’exécution d’un projet) ;
* Grande capacité d’animation et de mobilisation, capacité à fédérer et impulser des dynamiques collectives ;
* Connaissance en diplomatie, sens des relations humaines et professionnelles, grande capacité d’adaptation notamment dans un environnement interculturel ;
* Parfaite maitrise du français (le français est la langue principale de travail du projet), la connaissance du malagasy serait appréciée ;
* Très bonne capacité d’analyse de contexte ;
* Maîtrise du pack office (Word, Excel, PowerPoint) et des moyens de communication à distance (Internet, Teams/Skype/Zoom etc.)

**Au niveau des expériences professionnelles préalables, le consultant doit** avoir

* Expérience d’au moins 7 ans dans le secteur associatif et développement local avec une dimension multiculturelle, le renforcement des capacités institutionnelles, le suivi évaluation d’indicateurs d’impact ;
* Expérience dans la modélisation, la mise en œuvre ou le suivi d’au moins un dispositif de cofinancement / subventions accordées par l’AFD ou l’Union Européenne ;
* Expérience dans le secteur de la diaspora est un atout ;
* Expérience reconnue dans la coordination d’activités, impliquant multiples acteurs ;
* Maitrise du contexte socioéconomique, entrepreneurial et associatif malagasy ;
* Expérience préalable de travaille avec la DDIAQM est un atout ;
* Bonne connaissance de la coopération bilatérale entre la France et Madagascar est un atout.

La candidature peut être soumise par un expert ou une équipe d’experts à condition que les compétences et les expériences décrites soient réunies.

# **VII. Processus de soumission d'offres**

Les candidatures doivent inclure une **offre technique** et une **offre financière**.

**L'offre technique** comprendra obligatoirement :

* Un chapitre introductif et court détaillant la compréhension par les soumissionnaires de la mission et ses principaux défis ;
* Un chapitre détaillant la méthodologie provisoire pour mener l'expertise ;
* Une brève analyse des principaux risques et mesures correctives de la mission ;
* Un calendrier détaillé ;
* CV avec des informations détaillées sur les qualifications pertinentes, l'expérience adéquate et les références appropriées.

Les propositions qui démontrent la capacité d'inscrire une dimension de genre pertinente et efficace dans la méthodologie de travail et dans les résultats à obtenir seront valorisées.

La longueur maximale de l'offre technique est de 5 pages hors CV et annexes.

**L'offre financière** doit inclure, en détail, les honoraires par journée de travail ainsi que toutes dépenses susceptibles d’être engagées par le/la/les consultants, excluant les frais de voyage internationaux et les indemnités journalières (per diem) que seront pris en charge directement par le projet. Le budget doit être présenté en euros (toutes taxes comprises).

Les questions et demandes de clarification par rapport aux TdR et le processus de soumission d’offres doivent être envoyés (si besoin est) jusqu’au 22 avril 2024, par courrier électronique à [joana.martins@expertisefrance.fr](mailto:joana.martins@expertisefrance.fr) .

**Les offres pour entreprendre cette expertise doivent être soumises jusqu’au 02 mai 2024 à 18 heures, heure locale de Paris. La remise tardive des offres entraîne leur disqualification. Les candidatures doivent être envoyées au lien figurant dans l’annonce sur le site d’Expertise France.**

1. Ministère des Affaires étrangères. <https://www.diplomatie.gov.mg/index.php?fr/article593/resume-politique-nationale-dengagement-de-la-diaspora-malagasy>. Consulté le 19/01/2021. [↑](#footnote-ref-1)
2. Élaboré avec le soutien de l’initiative « Migration EU Expertise » (MIEUX), financée par l’Union européenne (UE) et mise en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD). [↑](#footnote-ref-2)